

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [duberivaal-cssdlr-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/835b589e40a59734391d963e>

Date d'obtention : 2025-01-24 16:00:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Évaluation de la situation avec la trousse Sexto par le personnel scolaire

intervention policière : saisie du cellulaire et rédaction d'un rapport Avis courriel au DPCP.

si acte impulsif : rencontre de sensibilisation Sexto.

si acte malveillant : Tribunal de la jeunesse, ensuite DPCP et pour finir avec une enquête criminelle

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Même si l'intervenant est déjà intervenu avec ce même élève pour de la distribution de photo par exemple, il doit déclencher un protocole Sexto et non avertir à police tout de suite.

Rencontrer la personne qui nous informe de la situation problématique et non la victime en premier.

Si la victime refuse de collaborer, nous devons contacter le service de police afin d'éviter la propagation des images et les répercussions importantes.

Toujours rencontrer tous les jeunes impliqués dans la situation.

Même si une personne est majeure est impliquée l'intervenant doit enclencher le protocole Sexto.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape de l'évaluation où nous devons rencontrer la victime, l'investigateur ou un témoin de la situation.